

MUTEX

RAPPORT ANNUEL 2019

SOMMAIRE

1 RAPPORT DE GESTION

2 RAPPORT FINANCIER

3 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 RAPPORT DE GESTION

- 1.1. Faits marquants de l'exercice
- 1.2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 1.3. Activités de recherche et développement
- 1.4. Activités et résultats 2019
- 1.5. Groupe, entités liées, et entités avec lien de participation
- 1.6. Résultats financiers sur 5 ans
- 1.7. Délais de paiement des fournisseurs et des clients
- 1.8. Perspectives
- 1.9. Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- 1.10. Déclaration de performance Extra-Financière

1.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A fin 2019, Mutex est aux deux tiers de la mise en œuvre de son plan de stratégie opérationnelle « MAP 2020 ».

Sur le plan des activités assurantielles, les principales concrétisations de Mutex pour 2019 portent sur :

- La construction d'une nouvelle offre assurance des accidents de la vie (GAV) commercialisée depuis juin 2019 via le réseau Harmonie Mutuelle. Cette offre comporte 7 formules comprenant des garanties de base et des garanties spécifiques adaptées au profil de cibles différentes. Des garanties d'assistance sont également proposées en complément.
- La désignation de Mutex comme partenaire clé pour la mise à disposition d'offres en Épargne Assurance-vie « Epargne Vie Expertise » (30% d'UC minimum), et Retraite (IFC /IL) pour les mutuelles partenaires au sein du groupe Vyv. La commercialisation de ces offres a débuté en Octobre 2019. A cet effet, Mutex a également élaboré et mis à disposition de ses distributeurs un Outil d'Aide à la Vente (OAV) en marque blanche et un espace gestionnaire Mutex pour la collecte et l'intégration des données dans le back office en automatique.
- Le lancement d'une nouvelle offre Assurance Décès le 4 novembre 2019 dans le réseau Harmonie Mutuelle reprenant les caractéristiques du produit temporaire Décès Coverto mais avec en nouveauté l'absence de sélection médicale pour les adhérents âgés de moins de 50 ans et désirant se couvrir jusqu'à 40 000 € ; nouvelle offre permettant au plus grand nombre d'accéder à une couverture Décès.
- Le renouvellement de 5 labels d'excellence en prévoyance individuelle (Coverto, Edéo et Quiem pour la 5ème année consécutive, Moduvéo pour la 3ème année successive et Néobsia garantie en capital pour la 2ème année consécutive) et 2 en prévoyance collective avec le contrat « NOC » récompensé pour la première fois sur les deux offres : TPE et PME

Sur le plan financier, l'année 2019 est marquée par une nouvelle dégradation des taux : l'OAT 10 ans finit l'année à 0,12% après un plus bas négatif à -0,44% le 28/08/2019. En moyenne sur l'année 2019, le niveau de l'OAT 10 ans aura été de 0,13% contre 0,78% en 2018. Cette baisse impacte les taux techniques utilisés pour le provisionnement des engagements techniques de MUTEX en Non Vie (provisionnement 2019 à 0,1 % contre 0,5% en 2020) qui s'est traduite dans les comptes 2019 par une hausse des provisions de 45 M€.

S'agissant des Actions, l'année 2019 marque une forte hausse des marchés affichant une évolution depuis le début de l'année de +26% qui représente la plus forte hausse depuis 1999. Dans ce contexte, MUTEX a souhaité alléger en fin d'année son exposition Actions d'environ 20%. A cette occasion, elle a réalisé 30 M€ de plus-values exceptionnelles qui ont permis de financer une nouvelle baisse des taux techniques sur les engagements Vie (capage à 2% du taux technique sur les rentes en service de la retraite individuelle engendrant un complément de provisions de +18 M€) permettant de diluer le taux moyen du passif dans le contexte de baisse des rendements prévisionnels futurs.

Sur le plan réglementaire, l'année 2019 a principalement été impactée :

- La mise en œuvre des dispositions de la Pacte
- La fusion AGIRC / ARRCO

1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Mutex surveille étroitement son exposition à l'épidémie de Covid-19, notamment l'impact opérationnel sur sa continuité d'activité (et celle de ses sous-traitants), les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique (difficultés financières et interruptions d'activités des entreprises ou professionnels souscripteurs), les expositions résultant des contrats de Prévoyance (arrêts de travail liés aux mesures de confinement, décès), et les variations de la valeur des actifs.

Il n'y a pas d'impact sur l'exercice 2019 et les impacts quantifiés de 2020 sont en cours d'évaluation.

1.3. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

1.4. ACTIVITES ET RESULTATS 2019

Le chiffre d'affaires brut de MUTEX est composé des primes relevant de son activité d'assureur direct (808 M€), des primes relatives à des acceptations en réassurance (226 M€) dont l'activité de MUTEX Union réassurée à 100% pour 53 M€.

DIFFUSION DES PRODUITS

MUTEX est une société mixte dont le chiffre d'affaires est majoritairement orienté vers la Prévoyance.

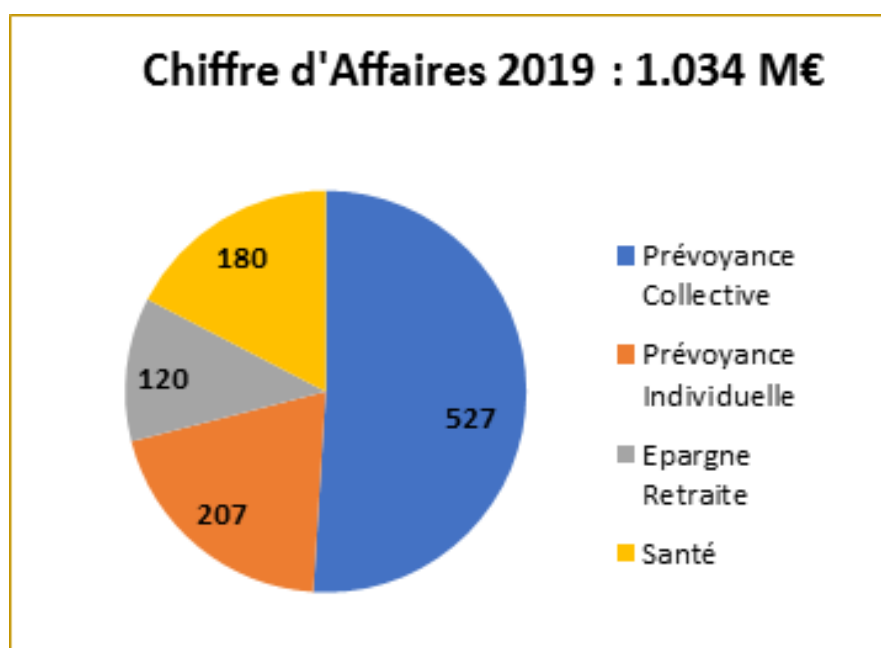
La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'O.C.I.R.P. ;
- Epargne salariale et PERCO avec Interexpansion-Fongépar ;
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

En 2019, les primes brutes de MUTEX représentent 1 034 M€ dont 0,6 M€ au titre d'entrées de portefeuilles constatées sur l'exercice.

Répartition des cotisations par activité :



ACTIVITE

En 2019, MUTEX a émis 1 034 M€ de cotisations d'assurance dont 226 M€ au titre d'acceptations.

Activité en M€	31/12/2019	31/12/2018	Var %
Assurance directe	808	861	-6%
Acceptations	226	166	36%
TOTAL	1 034	1 027	1%

Les comptes techniques d'assurance vie et non vie de MUTEX présentent les montants suivants :

Primes Nettes en M€	31/12/2019	31/12/2018	Var %
Primes Brutes Non Vie	683	686	0%
Primes Brutes Vie	351	341	3%
Sous total Primes Brutes	1 034	1 027	1%
Primes cédées	-197	-222	-11%
TOTAL	837	806	4%

L'augmentation du chiffre d'affaires (CA) est principalement concentrée sur l'Épargne retraite portée par la croissance de la collecte en épargne individuelle euros sur les livrets MUTEX et l'augmentation de la collecte sur les portefeuilles Retraite des Elus locaux.

En Santé, le CA continue de décroître suite au désengagement de MUTEX dans le portage de risques de cette activité au profit de ses actionnaires.

Provisions Techniques en M€	31/12/2019	31/12/2018	Var %
Non Vie	2 847	2 701	5%
Vie	4 780	4 771	0%
TOTAL	7 627	7 472	2%

L'augmentation des provisions techniques se caractérise par les éléments suivants :

- Une baisse des taux techniques Non Vie de 0,50% à 0,1% (assise sur l'évolution du TME) ayant induit un complément de provisions techniques de -45 M€
- Une dotation complémentaire à la Provision Globale de gestion (PGG) de -17 M€ pour partie liée à un changement de méthodologie dans le calcul de la provision -8 M€ (modification de la maille de calcul, augmentation de l'horizon de projection et prise en compte du plafonnement des taux de rachat) et pour partie liée à la mise à jour des données -9 M€
- Une baisse des taux techniques Vie sur la retraite en service ayant généré un complément de provisions techniques de -18 M€ permettant de diluer le taux moyen du passif Vie dans le contexte de baisse des rendements prévisionnels futurs

GESTION FINANCIERE

Portefeuille de placements en M€	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable nette	Plus ou moins-values latentes	Valeur comptable nette	Plus ou moins-values latentes
Placements				
Terrains et constructions	37	6	37	4
Autres placements	7 728	1 791	7 597	1 145
Sous total Placement hors contrats en UC	7 764	1 797	7 634	1 148
Placements affectées aux contrats en Unités de Comptes	43	0	35	0
TOTAL	7 807	1 797	7 669	1 148

* valeur nette comptable état des placements c'est à dire après surcotes / décotes

Au 31/12/2019, les placements sont en plus-values latentes de + 1 797 M€ dont + 1 564 M€ au titre des valeurs amortissables et + 231,9 M€ au titre des valeurs non amortissables.

La quote-part mentionnée à l'article L. 344-1 du Code des assurances et exprimée en pourcentage de la valeur de l'ensemble des placements appartenant à l'entreprise et des autres actifs affectables à la représentation des engagements réglementés, évalués conformément aux dispositions de l'article R. 343-11, s'élève à 60,1% au 31/12/2019.

Placements en Valeur de Réalisation (en %)*	31/12/2019	31/12/2018
Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	84,3%	83,9%
Actions, OPCVM actions	4,9%	5,7%
OPCVM monétaires	1,4%	0,9%
Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs, ...)	2,6%	2,6%
Immobilier	2,8%	3,0%
Autres	4,0%	3,8%
SOUS TOTAL EN M€	9 077	8 252
Créances pour dépôts espèces	484	530
TOTAL EN M€	9 561	8 783

* hors placements affectés aux contrats en UC

Au 31/12/2019, la répartition des placements est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance non vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion financière majoritairement basée sur des obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, MUTEX détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des valeurs cotées du portefeuille est ainsi réalisée, sous le contrôle de MUTEX, par la société de gestion OFI AM détenue par une holding dont l'un des actionnaires Ofivalmo Partenaires est détenu à hauteur de 34% par MUTEX. Les autres valeurs sont gérées en direct par MUTEX.

Placements affectés aux contrats en UC en %	31/12/2019	31/12/2018
Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	2,4%	2,8%
Actions, OPCVM actions	12,2%	11,8%
Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs, ...)	85,4%	85,4%
TOTAL EN M€	43	35

Concernant les placements affectés aux contrats d'assurance en unités de compte, il s'agit de parts d'OPCVM achetées pour adosser les engagements d'assurance vie. De fait, ce sont les assurés qui supportent les risques financiers, leurs contrats étant revalorisés ou dévalorisés en permanence en fonction de l'évolution de la valeur des supports choisis.

RESULTAT NET

Résultat net en M€	31/12/2019	31/12/2018	Var en %
Non vie	-24	-15	-58%
Vie	39	38	2%
Résultat technique net	15	23	-34%
Résultat non technique	14	10	47%
Résultat avant impôt	30	33	-10%
Impôt sur les sociétés	27	-0	N/A
Résultat net	3	33	-91%

Le résultat technique Non Vie fait état d'une baisse liée à la prise en compte sur l'exercice 2019 d'une baisse des taux techniques Non vie (passage de 0,5% à 0,1%).

Le résultat financier fait ressortir un taux de rendement comptable global de 3.04% en 2019 contre 2,69% en 2018, soit une augmentation de 35 points de base du fait de plus-values réalisées en 2019 d'un montant de 40M€ (hausse de +37 M€ par rapport à 2018). Elles résultent à hauteur de 30 M€ d'une politique réduction de la poche Actions de - 20% et pour 9 M€ de cessions réalisées sur des sous-jacents au sein des fonds non cotés. Hors prise en compte des plus-values réalisées sur valeurs non amortissables, le taux de rendement de l'exercice s'établit à 2.52% en 2019 contre 2.65% en 2018 soit une baisse de 13 points de base lié à un contexte de baisse des taux.

L'impôt sur les sociétés est en hausse du fait de la fiscalisation des écarts de valeurs liquidatives sur les OPCVM (article 209-O A du Code général des impôts) et aux réintégrations opérées suite à l'abaissement des taux techniques en non vie.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé que la somme constituée :

- du bénéfice de l'exercice : 3 M€
- majoré du report à nouveau : 53 M€

soit affectée :

- à la distribution de dividendes : 0 M€
- et en report à nouveau pour le solde : 3 M€

soit un total réparti de 56 M€.

DIVIDENDES VERSES SUR 3 ANS

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'actions	2 486 820	2 486 820	2 486 820
Montant mis en distribution (en M€)	0	11	9
Dividende / action (en €)	0	4,42	3,52

MONTANT ET MODALITES DE REPARTITION DE LA PARTICIPATION AUX BENEFICES EN FAVEUR DES ASSURES

Avant l'incorporation au 01/01/2019 d'une partie de la dotation aux bénéficiaires 2018 (20 M€), la provision pour participation aux bénéfices s'élevait à 61 M€.

MUTEX établit un compte de participation aux résultats conformément au Code des assurances. MUTEX dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter cette somme aux provisions mathématiques.

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices (hors acceptations) est de 41 M€ au 31 décembre 2019 dont une partie (13 M€) sera incorporée aux provisions le 1^{er} janvier 2020.

STRUCTURE FINANCIERE ET SOLVABILITE

Structure bilantielle en M€	31/12/2019	31/12/2018	Var en %
Placements (en valeur comptable)	7 469	7 374	1%
Dépôts des réassureurs	-322	-311	3%
Débiteurs et créditeurs d'exploitation	376	306	23%
Provisions techniques nettes	-6 730	-6 575	2%
Fonds propres			
Capital et primes d'émission	307	307	0%
Réserve de capitalisation	427	419	2%
Autres réserves	55	33	67%
Résultat	3	33	-91%
Passifs subordonnés	1	1	0%
TOTAL	793	793	0%

La société porte au 31/12/2019, 7 627 M€ de provisions techniques brutes et 897 M€ cédées à des réassureurs. En contrepartie, elle détient 7 469 M€ de placements en valeur comptable, dont 484 M€ de créances pour dépôts espèces auprès des cédantes (pour l'essentiel auprès de MUTEX Union).

L'augmentation des autres réserves est liée à l'affectation du résultat 2019 en report à nouveau pour un montant de 22 M€.

CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Pour l'exercice 2019, ces charges s'élèvent à 19 K€.

Les charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts sont relatives aux locations de véhicules de tourisme au sens de l'article 1010 du même code.

1.5. GROUPE, ENTITES LIEES ET ENTITES AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Participations détenues	Libellé	Siège	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Capital (en K€)	Quote part du capital	Valeur brute des titres détenus en k€	Valeur nette comptable des titres détenus en K€
Entre 10% et 50%	OFIVALMO Partenaires	20-22 rue Vernier 75017 Paris	16 382	1 186	10 000	34,0%	3 842	3 842
	S.C.I Mutualité de l'Isère	226 cours de la liberation 38000 Grenoble	16 715	1 420	89	15,5%	1 164	1 164

MUTEX détient une participation de 34% dans la société OFIVALMO Partenaires qui détient, par l'intermédiaire d'une holding, une participation dans OFI AM, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à laquelle MUTEX délègue la gestion des valeurs cotées de son portefeuille.

1.6. RESULTATS FINANCIERS SUR 5 ANS

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Capital en fin d'exercice						
Capital social (en M€)	37	37	37	37	37	37
Nombre d'actions	2 486 820	2 486 820	2 486 820	2 486 820	2 486 820	2 486 820
Opération et résultat de l'exercice (en M€)						
Chiffre d'affaires	1 034	1 027	1 001	1 164	1 126	1 164
Résultat avant impôts	30	33	38	37	19	-20
Impôt sur les bénéfices	27	-0	11	9	6	0
Résultat après impôts	3	33	26	28	13	-20
Résultat par action (en €)						
Résultat avant impôts	12	13	15	15	7	NS
Résultat après impôts	1	13	11	11	5	NS
Personnel						
Effectif moyen pendant l'exercice	610	594	585	597	562	535
Montant de la masse salariale y compris provisions (en M€)	32	31	33	31	29	28

1.7. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

MUTEX, conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, modifié par le décret n° 2017-350 du 20 mars 2017 - art.1, procède au suivi (en nombre et montant cumulé) de l'ensemble de ses factures fournisseurs et clients.

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Facture reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						Facture émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant Total TTC des factures concernées	0	173	199	10	105	487	0	0	281	78	469	828
% du montant des achats de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	1%						
% du CA de l'exercice hors Assurance et réassurance							0%	0%	9%	3%	16%	28%
Nombre de factures	0	29	21	5	11	66	0	0	9	27	115	151

1.8. PERSPECTIVES

L'année 2020 marquera pour MUTEX l'année d'aboutissement de son plan de stratégie opérationnelle MAP 20-20 mais également l'année de construction et de mise en œuvre d'un nouveau plan de transformation de l'entreprise basé sur deux principaux objectifs :

- Améliorer le ratio combiné Prévoyance ;
- Augmenter la valeur créée en mutuelles par la Prévoyance

A cet effet, MUTEX travaillera sur trois leviers :

- Amélioration de la rentabilité technique ;
- Réduction des frais généraux ;
- Réalisation de l'atteinte des ambitions de développement.

1.9. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Composition du Conseil d'Administration Société Mutex - Exercice 2019	Autre(s) mandat(s) détenu(s) en SA en 2019
Corine BENOIT Administrateur - depuis le 26/03/2018 Fin 18/10/2019	NEANT
Mithé BERDER Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administratrice de VYV INVEST
Thomas BLANCHETTE Administrateur - depuis le 29/06/2017	Président Chorom Conseil SA, Administrateur ARCADE VYV SA depuis le 1er juillet 2019
Gilles BODDELE Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur de VYV Invest Administrateur de Sphéria Vie
Sandrine BONNET Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Sophie CHASTAIN-LOPEZ Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur Prévoyance Aésio Macif
Cécile CONSTANT Administrateur - depuis le 18/10/2019	NEANT
Marcel CTIBORSKY Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur de SPHERIA VIE Membre du Conseil de Surveillance SA Harmonie Conseil
Patrick DUPLAN Administrateur - depuis le 18/10/2017	NEANT
Isabelle DRENO Administrateur - depuis le 29/06/2017 Fin 18/12/2019	Membre du Comité de Surveillance : KRG Membre du Directoire : SAFM SAS Membre du Directoire : Domaine Baudoin SAS
Nicolas GOMART Administrateur - depuis le 29/06/2017	Vice-Président du Conseil d'Administration de CARDIF IARD RP MATMUT - Membre du Conseil de surveillance IMA Président du Conseil de Surveillance INTER MUTUELLES ENTREPRISES Président du Conseil d'Administration de MATMUT Protection Juridique Président du Conseil d'Administration de MATMUT VIE Vice-président OFI ASSET MANAGEMENT Président du Conseil d'Administration de MATMUTOFI HOLDING Administrateur - RP MATMUT OFIVALMO PARTENAIRES Censeur SOCRAM
Daniel ESCOLAN Administrateur - depuis le 26/10/2018	NEANT
Stéphane JUNIQUE Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administrateur VYV INVEST Membre du Conseil de Surveillance de VISAUDIO Membre du Conseil de Surveillance de la SAS HOSPI GRAND OUEST Membre du Conseil de Surveillance de la SAS FFONCIERE HOSPI GRAND OUEST Membre du Cosneil de Surveillance de la FONDATION DE L'AVENIR
Vianney LEVEUGLE Administrateur depuis le 18/10/2019	Administrateur Prévoyance Aésio Macif
Yves PERRIN Administrateur - depuis le 29/06/2017	Président SAS SOGO TRAVEL Administrateur SAS CAP Vacancier Administrateur VISAUDIO Administrateur Prévoyance Aésio Macif
Corinne PRISTOV-CORON Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Elisabeth RUDELLI TELLIER Administrateur - depuis le 29/06/2017	Administratrice de SPHERIA VIE, administratrice VYV 3
Dominique SALABERT Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT
Alain TISON Administrateur - depuis le 29/06/2017 Fin 18/10/2019	NEANT
Catherine TOUVREY Administrateur - depuis le 29/06/2017	NEANT

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES (HORS CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES)

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2019 PRESENTATION CA 27/01/2020						
CONVENTIONS REGLEMENTEES ET AVENANTS AUTORISES EN 2019						
LIBELLE	CO-SIGNATAIRE(S)	ENTREE EN VIGUEUR	DUREE	TERME	DERNIERE VALIDATION AG	COMMENTAIRES
Protocole tripartite entre MUTEX, la mutuelle CHORUM et CHORUM CONSEIL	mutuelle CHORUM et CHORUM CONSEIL	01/10/2019	Indéterminée			
Convention de distribution entre MUTEX et CHORUM CONSEIL	CHORUM CONSEIL	01/10/2019	Tacite reconduction			
Convention de délégation de gestion entre MUTEX et CHORUM CONSEIL	CHORUM CONSEIL	01/10/2019	Tacite reconduction			
CONVENTIONS REGLEMENTEES ET AVENANTS AUTORISES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET POURSUIVANT LEURS EFFETS EN 2019						
LIBELLE	CO-SIGNATAIRE(S)	ENTREE EN VIGUEUR	DUREE	TERME	DERNIERE VALIDATION AG	COMMENTAIRES
Contrat d'apport en nature	Mutex Union	01/01/2011	Indéterminée		2019	
Convention de transfert de portefeuille	Mutex Union	01/01/2011	Indéterminée		2019	
Avenant n° 1 au contrat d'apport en nature et à la convention de transfert de portefeuille	Mutex Union	11/07/2014	Indéterminée		2019	
Convention d'accès au fonds social de l'UNPMF	Mutex Union	21/06/2012	Tacite reconduction		2019	
Convention de groupement de fait	Mutex Union	22/12/2011	Indéterminée		2019	
Convention de groupement de fait - Avenant n° 1	Mutex Union	13/12/2016	Indéterminée		2019	
Traité de réassurance 100%	Mutex Union	01/01/2011	Indéterminée		2019	
Traité de réassurance 100% - Avenant n° 1	Mutex Union	01/01/2012	Indéterminée		2019	
Traité de réassurance 100% - Avenant n° 2	Mutex Union	01/01/2013	Indéterminée		2019	
Traité de réassurance 100% - Avenant n° 3	Mutex Union	01/01/2016	Indéterminée		2019	
Traité de réassurance 100% - Avenant n° 4	Mutex Union	01/01/2016	Indéterminée		2019	
Traité de réassurance 100% - Avenant n° 5	Mutex Union	01/01/2017	Indéterminée		2019	
Traité de réassurance 100% - Avenant n° 6	Mutex Union	01/01/2019	Indéterminée		2019	
Protocole d'accord	Mutuelles actionnaires	13/12/2016	Indéterminée		2019	
Convention de gestion et de services	Mutex Union; Carel Mutuelle	31/12/2018	Tacite reconduction		2019	
Convention de délégation de gestion et de services	Carel Mutuelle	01/01/2019	Tacite reconduction		2019	
Convention de transfert	Mutex Union	31/12/2018	Application unique		2019	

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (ARTICLE L 225-129-1 ET L 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE PREVUES A L'ARTICLE L 225-51-1 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de MUTEX du 29 juin 2017, et en application des dispositions de l'article L 225-56 du Code de commerce, des articles L 322-3-2 et R 322-168 du Code des assurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-2 des statuts de MUTEX, la Direction Générale de MUTEX est assumée par le Directeur Général.

Celui-ci est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstance au nom de la Société.

Il exerce ces pouvoir dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

D'autre part, en application des dispositions de l'article L 225-53 du Code du commerce, des articles L 322-3-2 et R 322-168 du Code des assurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-3 des statuts de MUTEX, et sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration de MUTEX du 29 juin 2017 a décidé aussi de nommer un Directeur Général Délégué.

1.10. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

La Déclaration de performance extra-financière pour l'année 2019 présente les différents éléments requis par la loi pour MUTEX et pour le groupe VYV afin d'apporter une vision holistique du groupe, de ses risques et des politiques déployées tout en mettant en exergue les spécificités de MUTEX.

2. RAPPORT FINANCIER

2.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2019

2.2 Annexe aux comptes sociaux

2.1. COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2019

Bilan Actif au 31 décembre 2019

BILAN ACTIF EN K€	31/12/2019	31/12/2018
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :	0	0
2 Actifs incorporels :	1 535	3 346
3 Placements :	7 426 657	7 338 887
3a Terrains et constructions	36 851	36 927
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	20 833	20 833
3c Autres placements	6 884 846	6 750 700
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	484 127	530 427
4 Placements des contrats en unités de compte	42 724	34 692
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	896 840	897 273
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0	0
5b Provisions d'assurance vie	75 516	72 115
5c Provisions pour sinistres (vie)	103 761	84 906
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	148 981	192 503
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	0
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	0	0
5g Provisions d'égalisation	61 813	79 454
5h Autres provisions techniques (Vie)	0	0
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	506 769	468 296
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
6 Créances :	582 305	521 893
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	361 704	353 115
6aa Primes restant à émettre	217 730	206 873
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	143 974	146 241
6b Créances nées d'opérations de réassurance	172 762	126 260
6c Autres créances :	47 839	42 518
6ca Personnel	135	125
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 620	23 820
6cc Débiteurs divers	35 084	18 573
6d Capital appelé non versé	0	0
7 Autres actifs :	46 542	27 310
7a Actifs corporels d'exploitation	6 037	5 244
7b Comptes courants et caisse	40 505	22 066
7c Actions propres	0	0
8 Comptes de régularisation - Actif :	462 520	421 823
8a Intérêts et loyers acquis non échus	59 368	61 777
8b Frais d'acquisition reportés	0	0
8c Autres comptes de régularisation	403 152	360 047
Total de l'actif	9 459 123	9 245 224

Bilan Passif au 31 décembre 2019

BILAN PASSIF EN K€	31/12/2019	31/12/2018
1 Capitaux propres :	792 077	792 018
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	37 302	37 302
1b Primes liées au capital social	269 437	269 437
1c Ecart de réévaluation	0	0
1d Autres réserves	429 269	421 284
1e Report à nouveau	53 002	30 961
1f Résultat de l'exercice	3 066	33 033
2 Passifs subordonnés	1 300	1 300
3 Provisions techniques brutes :	7 583 984	7 437 160
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	7 356	7 360
3b Provisions d'assurance vie	4 416 090	4 434 073
3c Provisions pour sinistres (Vie)	241 591	187 862
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	549 969	544 861
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	40 842	61 247
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)	0	0
3g Provisions pour égalisation	201 716	200 525
3h Autres provisions techniques (Vie)	0	0
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	2 126 421	2 001 233
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	43 058	34 985
5 Provisions	2 684	2 426
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	321 553	311 096
7 Autres dettes :	597 465	540 380
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	85 566	72 867
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	244 337	267 675
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d Dettes envers des établissements de crédit	47	0
7e Autres dettes :	267 515	199 837
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec Personnel	5 839	5 471
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	27 195	13 015
7ee Créanciers divers	234 482	181 351
8 Comptes de régularisation - Passif :	117 002	125 860
Total du passif	9 459 123	9 245 224

Engagements reçus et donnés au 31/12/2019

EN K€	31/12/2019	31/12/2018
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	22 027	38 128
2a Avals, cautions, garanties		
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	18 938	35 169
2d Autres engagements donnés	3 089	2 959
3 Nantissement des réassureurs	383 186	344 821
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		

Comptes de résultat Technique Vie au 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE EN K€	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2018
1 Primes	350 697	39 091	311 606	291 925
2 Produits des placements :	183 006	0	183 006	172 877
2a Revenus des placements	97 590	0	97 590	105 365
2b Autres produits des placements	41 455	0	41 455	40 894
2c Profits provenant de la réalisation des placements	43 961	0	43 961	26 618
3 Ajustements ACAV (plus-values)	6 610	0	6 610	6
4 Autres produits techniques	21 170	0	21 170	19 746
5 Charges des sinistres :	465 053	68 686	396 367	349 341
5a Prestations et frais payés	412 239	49 830	362 408	330 464
5b Charges des provisions pour sinistres	52 815	18 856	33 959	18 877
6 Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques :	-124 368	-19 795	-104 573	-129 257
6a Provisions d'assurance vie	-118 503	2 654	-121 157	-128 572
6b Provisions sur contrats en unité de compte	7 960	0	7 960	-637
6c Autres provisions techniques	-13 824	-22 448	8 624	-48
7 Participations aux résultats	82 124	1 777	80 347	105 723
8 Frais d'acquisition et d'administration :	56 566	-3 192	59 758	57 941
8a Frais d'acquisition	33 249	0	33 249	28 675
8b Frais d'administration	23 317	0	23 317	25 900
8c Commissions reçues des réassureurs	0	-3 192	3 192	3 365
9 Charges des placements :	37 312	0	37 312	43 530
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	8 100	0	8 100	8 091
9b Autres charges des placements	11 568	0	11 568	10 894
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	17 644	0	17 644	24 545
10 Ajustement ACAV (moins-values)	96	0	96	3 662
11 Autres charges techniques	14 017	0	14 017	15 351
12 Produits des placements transférés	0	0	0	0
Résultat Technique de l'assurance Vie	30 682	-8 386	39 068	38 263

Comptes de résultat Technique Non Vie au 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE EN K€	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2018
1 Primes acquises	683 035	157 477	525 558	513 803
1a Primes	683 031	157 477	525 553	514 045
1b Variations des primes non acquises	4	0	4	-242
2 Produits des placements alloués	67 599	0	67 599	55 997
3 Autres produits techniques	12 506	0	12 506	11 152
4 Charges des sinistres :	520 845	80 367	440 478	478 927
4a Prestations et frais payés	515 776	123 943	391 833	489 648
4b Charges des provisions pour sinistres	5 069	-43 576	48 645	-10 721
5 Charges des autres provisions techniques	117 962	32 244	85 718	5 493
6 Participations aux résultats	7 265	6 349	916	6 398
7 Frais d'acquisition et d'administration :	80 740	23 944	56 796	64 360
7a Frais d'acquisition	36 165	0	36 165	33 598
7b Frais d'administration	44 575	0	44 575	50 286
7c Commissions reçues des réassureurs	0	23 944	-23 944	-19 525
8 Autres charges techniques	34 312	0	34 312	36 997
9 Variation de la provision pour égalisation	15 015	3 711	11 304	3 858
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-12 999	10 862	-23 861	-15 081

Comptes de résultat Non Technique au 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE EN K€	31/12/2019	31/12/2018
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-23 861	-15 081
2 Résultat technique de l'assurance Vie	39 068	38 263
3 Produits des placements :	98 661	88 123
3a Revenus des placements	52 612	53 709
3b Autres produits des placements	22 349	20 845
3c Profits provenant de la réalisation des placements	23 700	13 569
4 Produits des placements alloués	0	0
5 Charges des placements :	20 115	22 189
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	4 367	4 124
5b Autres charges des placements	6 236	5 553
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	9 512	12 512
6 Produits des placements transférés	67 599	55 997
7 Autres produits non techniques	6 281	4 659
8 Autres charges non techniques	2 681	5 311
9 Résultat exceptionnel :	-118	554
9a Produits exceptionnels	23	823
9b Charges exceptionnelles	141	269
10 Participation des salariés	0	0
11 Impôt sur les bénéfices	26 569	-12
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 066	33 033

2.2. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Faits caractéristiques de l'exercice

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Référentiel comptable et réglementaire

Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation

Changement d'estimation ou de modalités d'application

Informations sur le bilan

Informations sur les engagements reçus et donnés

Informations sur le compte de résultat

Autres informations

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2019 a été marquée par :

- Une baisse des taux techniques Non Vie de 0,50% à 0,1% (assise sur l'évolution du TME jusqu'à la date des travaux de clôture) ayant induit un complément de provisions techniques de -45 M€
- Une dotation complémentaire à la Provision Globale de gestion (PGG) de -17 M€ pour partie liée à un changement de méthodologie dans le calcul de la provision -8 M€ (modification de la maille de calcul, augmentation de l'horizon de projection et prise en compte du plafonnement des taux de rachat) et pour partie liée à la mise à jour des données -9 M€
- Un allègement en fin d'année 2019 de la part Actions du portefeuille à hauteur 20% générant des plus exceptionnelles de +30 M€.
- Une baisse des taux techniques Vie sur la retraite en service ayant généré un complément de provisions techniques de -18 M€ et permettant de diluer le taux moyen du passif Vie dans le contexte de baisse des rendements prévisionnels futurs

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Mutex surveille étroitement son exposition à l'épidémie de Covid-2019, notamment l'impact opérationnel sur sa continuité d'activité (et celle de ses sous-traitants), les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique (difficultés financières et interruptions d'activités des entreprises ou professionnels souscripteurs), les expositions résultant des contrats de Prévoyance (arrêts de travail liés aux mesures de confinement, décès), et les variations de la valeur des actifs.

Il n'y a pas d'impact sur l'exercice 2019 et les impacts quantifiés de 2020 sont en cours d'évaluation.

REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de MUTEX sont présentés conformément aux dispositions de la législation du Code de commerce et aux dispositions particulières au secteur de l'assurance :

Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016.

Il est fait application des recommandations de L'Autorité des Normes Comptables (ANC), de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés (OECCA) et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Néanmoins, chaque fois que la

compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

BILAN ACTIF

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient. Les actifs produits par l'entité pour elle-même sont comptabilisés au coût de production.

Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à trois ans. Cette durée a été portée à dix ans pour l'outil de gestion NSI Collectif amorti par lots au fur et à mesure des mises en production.

Placements immobiliers

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code des assurances (art. R. 343-10).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (art. R. 343-11). Les parts de sociétés immobilières ou foncières sont estimées par application des mêmes principes.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles MUTEX a un lien de participation

Les critères relatifs aux entreprises liées sont énoncés aux articles L. 233-16 et L. 233-18 du Code de commerce et à l'article L. 345-2 du Code des assurances.

Les entités avec lesquelles MUTEX a un lien de participation sont les entités autres que les entités liées dans lesquelles MUTEX détient directement ou indirectement une participation ; pour l'application de cette disposition, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital ainsi que ceux acquis par OPA ou OPE.

Autres placements

Ils sont enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions de l'article R. 343-10 du Code des assurances, les obligations répondant à la définition de l'article R. 343-9 faisant toutefois l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle. Il s'agit des valeurs amortissables suivantes (1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2) :

- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE ainsi que les titres émis par la caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 ;
- Obligations émises ou garanties par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs États membres de la Communauté européenne font partie ;

- Obligations émises ou garanties par les collectivités publiques territoriales d'un État membre de l'OCDE ;
- Obligations émises par une société commerciale ;
- Obligations, parts ou actions émises par un organisme de titrisation régi par la sous-section 5 de la section 2 du chapitre IV du titre 1er du livre II du Code monétaire et financier ou par un organisme de droit étranger ayant un objet équivalent ;
- Titres participatifs ;
- Titres négociables à court terme rémunérés à taux fixe ou indexé sur un taux usuel sur les marchés interbancaire, monétaire ou obligataire et émis par des personnes morales autres que les Etats membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces Etats ou des organismes de titrisation régis par la sous-section 5 de la section 2 du chapitre IV du titre 1er du livre II du Code monétaire et financier, dont des titres sont négociés sur un marché reconnu ;
- Titres négociables à moyen terme répondant aux conditions mentionnées à l'article R. 332-14-1 et émis par des personnes morales autres que les Etats membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces Etats et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.

La surcote ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan.

La variation de l'exercice figure en "Autres produits" et "Autres charges" de placements au compte de résultat.

L'évaluation des autres placements est faite conformément aux dispositions de l'article R. 343-11 du Code des assurances :

- Les valeurs mobilières cotés et les titres cotés de toute nature sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Les titres non cotés et les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds commun de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- Les autres placements sont retenus pour leur valeur comptable déterminée conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10, sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4.

Pour les titres inscrits en comptabilité hors coupon couru en application des articles R. 343-9 et R. 343-10, il y a lieu de déduire de l'évaluation les proratas d'intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'à la date de l'inventaire.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte

L'estimation de ces placements est soumise aux dispositions de l'article R. 343-13 du Code des assurances. Ces placements font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire.

Provisions pour dépréciation des placements

Provision sur valeurs relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Les modalités de comptabilisation et d'évaluation des dépréciations des titres relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances sont définies aux articles 123-6 à 123-9 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

- Pour les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, lorsque l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit.
- Pour les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, lorsque l'entreprise n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces valeurs jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.
- Pour les valeurs non amortissables relevant de l'article R. 343-10, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Les modalités de constitution de la provision pour dépréciation diffèrent selon les horizons de détention et les intentions de cessions des titres :

- Si l'organisme envisage de céder les titres à court terme : quelle que soit la classification du placement, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur de marché au dernier jour ouvré de l'exercice ;
- Si l'organisme n'envisage pas de céder les titres à court terme : une distinction est faite entre titres amortissables et titres non amortissables.

Dans le cadre d'une approche ligne à ligne, si la valeur vénale d'un titre non amortissable est inférieure à sa valeur comptable, il convient de constater une provision pour dépréciation dès lors qu'il y a lieu de considérer que celle-ci présente un caractère durable.

Pour l'appréciation des dépréciations durables, il a été tenu compte des critères suivants :

- Existence d'une provision pour dépréciation durable au 31/12/2018 ;
- Existence d'une moins-value latente supérieure à -20 % pendant les cinq derniers mois précédant la clôture de l'exercice ;

- Existence d'indices objectifs permettant de prévoir un risque de non recouvrabilité de tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Pour les actifs apportés en 2011 par l'UNPMF à MUTEX et provisionnés, l'analyse des moins-values décrites ci-avant a été réalisée à partir des valeurs nettes comptables apportées au 01/01/2011.

Dans le même temps, pour les titres provisionnés en plus-values latentes, une reprise de PDD a été constatée à hauteur de la plus-value latente.

Pour le calcul des provisions, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur d'inventaire. Dans les comptes 2019, la valeur d'inventaire des placements provisionnés est égale à une valeur recouvrable estimée à l'issue d'un horizon de détention de huit ans maximum. Cette durée est compatible avec la duration des passifs, les contraintes de trésorerie et les taux de rotations historiques constatés sur les portefeuilles actions. Cette valeur recouvrable est estimée par classe d'actifs de la façon suivante :

- Pour les actions, le calcul de la valeur recouvrable résulte de la combinaison de deux méthodes : une méthode stochastique qui intègre une volatilité historique observée sur huit ans maximum et un taux d'actualisation sans risque (OAT huit ans maximum) et une méthode patrimoniale dite d'actualisation des fonds propres basée sur des hypothèses de projection de résultats et de distribution de dividendes, actualisée au taux sans risque (OAT huit ans maximum) majoré d'une prime de risque. Le cours in fine retenu résulte d'un cours moyen calculé avec une pondération de 2/3 pour la méthode stochastique et 1/3 pour l'autre méthode ;
- Pour les OPCVM, la valeur recouvrable est déterminée par application du taux sans risque à la valeur de marché au 31 décembre 2019 majoré d'une prime de risque en fonction de la nature des sous-jacents sur un horizon de détention envisagé de huit ans maximum ;
- Pour le cas spécifique des TSDI ou obligations perpétuelles classés en valeurs amortissables jusqu'à la date de call puis en valeurs non amortissables au-delà si le titre n'a pas fait l'objet d'un remboursement, une provision est constatée sur les valeurs non amortissables à hauteur de la moins-value ;
- Pour les produits structurés, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction des caractéristiques propres à chaque ligne de placements.

Pour l'ensemble des titres ci-dessus, qui respectent les critères de dépréciation durable et pour lesquels une durée de détention a été définie pour la détermination de leur valeur recouvrable, la cession de ces titres avant le terme de cette durée de détention ne peut intervenir qu'à partir du moment où leur valeur de réalisation devient supérieure à leur valeur nette comptable à la fin du dernier exercice.

Pour les participations non cotées pour lesquelles il n'y a pas de critère de détention défini, les PDD constituées sont égales à la différence entre le prix de revient historique des titres et leur valorisation à la clôture de l'exercice.

Pour les valeurs amortissables, relevant de l'article R. 343-10, dont l'organisme a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité, les critères à partir desquels une provision pour dépréciation doit être constituée sont définies à l'article 123-2 du règlement ANC précité, complétés de toute donnée sur les événements générateurs de pertes suivants :

- L'existence de procédures contentieuses entre l'entreprise d'assurance et la contrepartie ;
- Toute autre donnée disponible portant sur le risque de crédit des actifs sous-jacents indiquant une diminution des flux contractuels initiaux lorsque la contrepartie est un organisme de titrisation.

Au total, les PDD constituées au 31 décembre 2019 représentent 13,5 M€.

Provision sur valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Par nature, ces titres ne font pas en principe l'objet d'une provision. Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable (article 123-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015).

D'après l'article 123-2 du même règlement ANC, les générateurs de pertes suivants peuvent être considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré :

- Des difficultés importantes de la contrepartie se traduisant par un risque de non recouvrement des flux contractuels initiaux ;
- Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- L'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie qui devient probable ;
- La mise en place, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une facilité que l'entreprise n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- La disparition d'un marché actif pour ce placement, suite à des difficultés financières de la contrepartie ;
- Les données observables suivantes qui, associées à d'autres événements, peuvent révéler des difficultés financières importantes de la contrepartie :
 - Une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculative » ou notation équivalente) ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque (spread) de l'émetteur par comparaison aux spreads des émetteurs comparables de même notation et pour des valeurs amortissables de même durée ;
 - Une moins-value latente significative du placement dans un contexte de baisse de taux.

Pour chaque ligne de placement déprécié, la dépréciation comptabilisée en déduction de la valeur comptable du placement doit refléter, selon l'article 123-3 du règlement ANC précité, l'ensemble des pertes provisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés et les flux provisionnels.

Au 31 décembre 2019, aucune provision n'a été constituée.

Provision pour risque d'exigibilité (PRE)

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique “Autres provisions techniques”. Son étalement au-delà du tiers est enregistré en moins du passif dans un sous-compte de provision technique intitulé “Dotation à la PRE restant à constituer”. Cet étalement figure en compte de résultat non technique.

Les modalités de constitution de la PRE sont précisées à l’article R. 343-5 du Code des assurances, les modalités d’étalement à l’article R. 343-6.

Il est constitué une provision pour risque d’exigibilité des engagements techniques lorsque la valeur globale des placements mentionnés à l’article R. 343-10 du Code des assurances, à l’exception des valeurs amortissables que l’entreprise a la capacité et l’intention de détenir jusqu’à leur maturité, est inférieure à la valeur nette comptable de ces mêmes biens. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations. Pour l’application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l’article R. 343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l’inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- Pour les actions de SICAV et les parts de FCP mentionnés au c de l’article R. 343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l’inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- Pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l’article R. 343-11 :
 - Les titres non cotés et les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l’entreprise ;
 - Sauf dans le cas où une autre valeur résulte d’une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l’article L. 341-4, la valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non inscrites à la cote d’une bourse de valeurs d’un Etat membre de l’OCDE est déterminée sur la base d’une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l’objet d’une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
 - Les autres placements sont retenus pour leur valeur comptable déterminée conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10, sauf dans le cas où une autre valeur résulte d’une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l’article L. 341-4.

Pour les titres inscrits en comptabilité hors coupon couru en application des articles R. 343-9 et R. 343-10, il y a lieu de déduire de l’évaluation les proratas d’intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu’à la date de l’inventaire.

Au 31 décembre 2019, la plus-value latente nette globale constatée sur les titres relevant de l’article R. 343-10 sur la base du dernier cours de clôture de décembre représente 231,9 M€.

En conséquence, aucune PRE n'est constatée dans les comptes 2019.

Créances

Elles comprennent principalement :

- Les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre) ;
- Les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- Les créances sociales et fiscales ;
- Les autres créances.

Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Modalités de détermination des cotisations acquises non émises (CANE) :

Estimation des cotisations de rattachement N qui seront émises en N+1 sur la base du nombre de mois émis en N calculé comme différence entre le premier mois où une cotisation est saisie et le dernier mois où une cotisation est saisie

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligatoires.

BILAN PASSIF

Fonds propres

Ils sont composés du capital social, de la prime d'émission et des autres réserves (dont la réserve de capitalisation) et du résultat de l'exercice.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, prévue à l'article R. 343-3 du Code des assurances, est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Selon les dispositions de l'article R. 343-14, lorsque l'entreprise est agréée pour pratiquer directement des opérations d'assurances sur la vie, d'assurance nuptialité-natalité et de capitalisation, des

versements ou des prélèvements sont effectués sur cette réserve en cas de vente de valeurs évaluées conformément à l'article R. 343-9, à l'exception des obligations à taux variable.

Par dérogation à l'article R. 343-14, l'article R. 343-16 prévoit que les entreprises, qui pratiquent, sous forme d'assurance directe, à la fois des opérations mentionnées au paragraphe précédent et des opérations qui couvrent les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie, ne sont pas tenues d'effectuer des versements et des prélèvements à la réserve de capitalisation sous réserve de respecter la condition suivante : le montant des provisions techniques relatives aux opérations d'assurances sur la vie, d'assurance nuptialité-natalité et de capitalisation, calculées conformément aux dispositions en vigueur au 31 décembre 2015, devait représenter moins de 10% du montant total des provisions techniques de l'entreprise, calculées à cette même date et selon les mêmes dispositions.

MUTEX ne peut donc pas déroger à l'article R. 343-14 et est, par conséquent, soumise à ses dispositions.

Provisions techniques opérations Vie

Les provisions techniques visées aux articles 142 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance pour les activités exercées par MUTEX au cours de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- La provision mathématique ;
- La provision pour participation aux bénéfices et ristournes ;
- La réserve de capitalisation ;
- La provision de gestion ;
- La provision pour aléas financiers ;
- La provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques ;
- La provision pour frais d'acquisition reportés ;
- La provision pour égalisation.

Par ailleurs, des provisions pour prestations à payer sont constituées conformément aux dispositions prévues par le plan comptable.

Provision mathématique

La provision mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'organisme d'assurance, d'une part, et par les membres participants ou souscripteurs de contrats collectifs, d'autre part (art. R. 343-3 du Code des assurances).

Conformément à l'article 142-3 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les provisions mathématiques sont calculées sur la base de la table de mortalité et du taux technique ayant servi à la détermination du tarif, à l'exception des rentes viagères, celles-ci répondant en particulier aux exigences de l'article A. 132-18 du Code des assurances pour l'utilisation des tables.

Les provisions mathématiques des rentes sont calculées sur la base des taux techniques du tarif, sauf pour les rentes épargne et retraite en cours de service avec une date antérieure au 31/12/2012, pour

lesquelles les provisions sont calculées avec un taux plus faible que celui du tarif (0,6 % ou 1,4 % ou 2% selon les portefeuilles).

Les tables de provisionnement utilisées sont les tables par génération "TGF05" et "TGH05".

Par ailleurs, pour les provisions des rentes en cours de service, il a été systématiquement tenu compte des frais de gestion des arrérages à hauteur de 3% des provisions mathématiques de rentes

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Annuellement, la provision pour participation aux bénéfices est dotée conformément à la réglementation prévue par le Code des assurances et en respectant les dispositions contractuelles des différents produits.

MUTEX a établi les comptes de participation aux résultats, tel que prévus aux articles A132-10 et suivants du Code des assurances.

Au 31 décembre 2019, la variation de Provision pour participation aux bénéfices est de -20.4 M€.

Provision de gestion

La provision de gestion est régie par l'article 142-6 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Cette provision réglementaire est destinée à couvrir les charges nettes de gestion futures des contrats d'assurance regroupés par ensemble homogène.

La provision de gestion MUTEX totale s'établit à fin 2019 à 50,9 M€.

Provision pour aléas financiers (PAF)

La provision pour aléas financiers est régie par l'article 142-8 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et concerne uniquement les contrats d'assurance Vie.

Selon cet article, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être calculée lorsque les intérêts de techniques garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs. Ce calcul communément appelé « test de déclenchement de la PAF » doit être effectué chaque année.

Au 31 décembre 2019, le taux moyen du passif (rapport du montant des intérêts crédités à la moyenne des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie) est inférieur à 80 % du taux de rendement moyen des placements. Par conséquent, le test de déclenchement est négatif.

Au 31 décembre 2019, cette provision est nulle.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité, prévue à l'article R. 343-3 du Code des assurances, est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R. 343-10.

La provision à constituer est évaluée dans les conditions définies à l'article R. 343-5. Les modalités de son étalement à l'article R. 343-6.

Au 31 décembre 2019, cette provision est nulle.

Provision pour frais d'acquisition reportés

Cette provision est destinée à couvrir les charges résultant du report des frais d'acquisition.

Le principe dit de zillmérisation consiste à déduire du montant des provisions mathématiques initialement calculées la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les cotisations périodiques futures. L'écart correspondant détermine le montant maximum des frais d'acquisition reportés qu'il est possible d'inscrire à l'actif du bilan et d'amortir sur la durée de vie du contrat.

Au 31 décembre 2019, cette provision est nulle.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats collectifs concernés, les provisions pour égalisation sont établies chaque année. Ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité.

La provision pour égalisation vie MUTEX totale s'établit à fin 2019 (hors cession) à 38,9M€.

Provision pour prestations à payer

Pour les contrats individuels, les provisions pour prestations à payer sont constituées dossier par dossier. La provision ainsi constituée correspond aux sinistres survenus, aux rachats et capitaux échus connus mais non encore réglés à la date de l'inventaire. Pour les contrats collectifs dont le suivi tête-à-tête n'est pas possible, un calcul par la méthode des cadences de règlement est établi.

La provision pour prestations à payer vie MUTEX totale s'établit à fin 2019 (hors cession) à 241,6 M€.

Provisions techniques opérations Non Vie

Les provisions visées à l'article 143 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance pour les activités exercées par MUTEX au cours de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- La provision mathématique des rentes ;
- La provision pour primes émises non acquises ;

- La provision pour sinistres à payer ;
- La réserve de capitalisation ;
- La provision pour risques croissants ;
- La provision pour égalisation ;
- La provision pour risques en cours ;
- La provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

Provision mathématique des rentes

• Indemnités journalières et invalidité

Les provisions mathématiques sont calculées conformément à l'article 143-2 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Au 31 décembre 2019, conformément aux dernières évolutions réglementaires, le taux technique déterminé à partir de la moyenne du TME sur deux ans, est de 0.37% ; Dans le cadre de l'arrêté des comptes 2019 Mutex a baissé ce taux à 0.10%. Ces provisions incorporent une provision de gestion de 4 %.

• Complément de Retraite

Les provisions mathématiques de la garantie "Complément de Retraite" concernent essentiellement les contrats des collectivités territoriales. Elles sont calculées dossier par dossier à partir des nouvelles tables réglementaires (TGH05 et TGF05) et d'un taux technique de 0% (conformément à la réglementation, le taux technique a été déterminé à partir de la moyenne du TME sur 6 mois). Elles incorporent également une provision de gestion de 4 %.

• Dépendance

Elle a été calculée dossier par dossier à partir des coefficients de provisionnement établis en mettant à profit l'expérience du réassureur du risque.

Elle incorpore également une provision de gestion égale à 3 %, 4% ou 5 % selon les produits.

• Fonds de revalorisation

MUTEX a dans ses provisions techniques un fonds de revalorisation général destiné au financement de la revalorisation des prestations périodiques lorsqu'elle est prévue contractuellement.

Provision pour primes émises non acquises (PENA)

La provision pour cotisations émises non acquises est destinée à constater la part des cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de prochaine échéance de cotisation.

Provision pour sinistres à payer (PSAP)

Deux types de provisions sont constitués :

•Provision pour sinistres connus

Conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, cette provision est calculée dossier par dossier, à partir des dossiers connus, pour les garanties Incapacité de travail, Invalidité et Dépendance. Elle correspond aux prestations restant à verser sur la période comprise entre la date de la dernière indemnisation et celle de la clôture de l'exercice. Elle prend également en compte les dossiers contentieux et les prévisions de recours.

• Provisions pour sinistres non connus

Les provisions pour sinistres non connus correspondent à la couverture statistique des sinistres survenus jusqu'à la date d'arrêt et non encore portés à la connaissance de l'assureur.

Les provisions pour sinistres non connus ont été calculées par la méthode des cadences de règlements cumulés.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne le risque Dépendance des contrats individuels et sert principalement à lisser l'évolution des cotisations dans le temps. Elle est calculée par application aux cotisations encaissées d'une table établie avec les réassureurs du risque Dépendance en fonction de l'âge à la souscription et de l'ancienneté du contrat.

Provision pour égalisation (PE)

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats concernés, la provision pour égalisation a été établie au 31 décembre 2019 pour les risques Incapacité, Invalidité, Dépendance et Santé. Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Dettes

Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les indemnités dues aux mutuelles apporteuses d'affaires et/ou gestionnaires par délégation ;
- Les prestations à payer aux adhérents ;
- Les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- Les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires ;
- Les dettes sociales et fiscales.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les surcotes obligatoires et autres comptes de régularisation.

COMPTE DE RÉSULTAT

Prestations Santé

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont présentés par destination. Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Les destinations utilisées pour la présentation des frais sont les suivantes :

Frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les indemnités promotionnelles (commissions d'acquisition), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

Frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations. Ces frais comprennent les frais internes d'administration des contrats et les indemnités de gestion, de suivi commercial et sur-encours versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre, y compris les frais de contentieux liés aux sinistres. Ces frais comprennent les frais internes et les indemnités de gestion des prestations versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement. Ces coûts proviennent des coûts externes du gestionnaire d'actif et des coûts internes de la Direction Financière (département Investissements et service comptabilité financière). Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les autres éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

Autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment. Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts de direction générale, d'animation des instances, de tenue de la comptabilité et du contrôle de gestion, les taxes et contributions et les charges exceptionnelles.

Pour l'établissement des comptes de l'exercice 2019, les frais généraux sont enregistrés en premier niveau dans MUTEX qui centralise les moyens communs dans le cadre du groupement de fait entre MUTEX et MUTEX Union. Les frais ont ensuite été répartis suivant les 5 destinations ci-dessus, puis ventilés entre les structures MUTEX et MUTEX Union en fonction des caractéristiques propres à chacun des deux portefeuilles.

Compte non technique

Charges et produits non techniques

Les autres charges et autres produits non techniques reflètent des éléments qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance. Il en est ainsi de la participation et de l'intéressement des salariés. Est également enregistrée dans cette rubrique la dotation à la PRE restant à constater de par l'étalement au-delà du tiers prévu initialement par la réglementation et la charge ou le produit non technique lié aux dotations ou reprises sur la réserve de capitalisation correspondant à la charge ou au produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte de ces mouvements dans le calcul du résultat imposable de l'entité.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels reflètent des éléments qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'activité d'assurance.

Allocation des produits financiers aux comptes de résultat technique et non technique

Les différents produits et les différentes charges de placements sont affectés :

- Au compte technique Vie au prorata des provisions techniques Vie nettes de réassurance ;
- Au compte technique Non Vie au prorata des provisions techniques non vie nettes de réassurance ;

- Au compte non technique au prorata des fonds propres.

CHANGEMENT DANS LES REGLES ET METHODES OU CHANGEMENT DE PRESENTATION

Néant

CHANGEMENT D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION

Néant

INFORMATIONS SUR LE BILAN

ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS D'EXPLOITATION

Actifs incorporels et corporels - Valeur brute

Valeurs Brutes en K€	31/12/2018	Entrées	Sorties	31/12/2019
Licences et logiciels	8 734	1 121	142	9 713
Autres immobilisations incorporelles en cours	2 031	0	2 030	2
Autres immobilisations incorporelles	40 999			40 999
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 764	1 121	2 171	50 714
Installations, matériels et outillage industriel	39	37	37	40
Autres immobilisations corporelles	7 349	5 821	3 787	9 384
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 388	5 859	3 823	9 423
TOTAL	59 152	6 980	5 995	60 137

Actifs incorporels et corporels - Amortissements et provisions

Amortissements et provisions en K€	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Licences et logiciels	7 419	760	0	8 180
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	40 999	0	0	40 999
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 419	760	0	49 179
Installations, matériels et outillage industriel	39	0		39
Autres immobilisations corporelles	2 105	1 286	43	3 348
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 144	1 286	43	3 387
TOTAL	50 562	2 046	43	52 565

Actifs incorporels et corporels - Valeur nette

Valeurs nettes en K€	31/12/2018	31/12/2019
Licences et logiciels	1 314	1 533
Autres immobilisations incorporelles en cours	2 031	2
Autres immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 346	1 535
Installations, matériels et outillage industriel	0	1
Autres immobilisations corporelles	5 244	6 036
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 244	6 037
TOTAL	8 590	7 572

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

État des mouvements en valeur brute

Valeurs brutes en K€	31/12/2018	Acquisitions	Reclassements / Transferts	Cessions	31/12/2019
Terrains et constructions	37 597			76	37 521
Placements dans ent. Liées	0				0
Placements ds ent. avec lien de participation	20 833				20 833
Autres placements	6 762 555	3 283 871		3 148 717	6 897 708
Dépôts espèces	530 427	484 127		530 427	484 127
SOUS TOTAL	7 351 412	3 767 997	0	3 679 220	7 440 189
Placements UC	34 692	42 724		34 692	42 724
TOTAL	7 386 103	3 810 722	0	3 713 912	7 482 913

Variations des amortissements et provisions

Amortissements et provisions en K€	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Transferts	Reprises de l'exercice	31/12/2019
Terrains et constructions	670	0	0		670
Placements dans ent. Liées	0	0	0		0
Placements ds ent. avec lien de participation	0	0	0		0
Autres placements	11 855	1 846	0	839	12 861
Dépôts espèces	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL	12 525	1 846	0	839	13 532
Placements UC	0	0	0	0	0

Placements en valeur nette

Placements en valeur nette en K€	31/12/2018	31/12/2019
Terrains et constructions	36 927	36 851
Placements dans ent. Liées	0	0
Placements ds ent. avec lien de participation	20 833	20 833
Autres placements	6 750 700	6 884 846
Dépôts espèces	530 427	484 127
SOUS TOTAL	7 338 887	7 426 657
Placements UC	34 692	42 724
TOTAL	7 373 578	7 469 382

État détaillé du poste "Terrains et constructions"

Ce poste est exclusivement constitué de parts de SCI et SCPI, MUTEX ne détenant aucun actif immobilier en direct.

Terrains et constructions en K€	31/12/2018	31/12/2019	Variation
SCI Isère	1 164	1 164	0
SCPI Epargne Foncière	8 775	8 775	0
SCPI Immo Evolutif (ex Fructifonds Immobilier)	14 994	14 994	0
SCPI Participation Foncière	76	0	-76
SCPI Rivoli Avenir Patrimoine	9 700	9 700	0
SCPI Uifrance	2 219	2 219	0
TOTAL	36 927	36 851	-76

État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements en K€	Valeur brute	Valeur nette Comptable	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	37 521	36 851	42 845
dont placements effectués dans l'OCDE	37 521	36 851	42 845
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 952	3 952	16 317
dont placements effectués dans l'OCDE	3 952	3 952	16 317
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	1 012 136	1 011 450	1 199 334
dont placements effectués dans l'OCDE	1 012 136	1 011 450	1 199 334
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	364 603	364 574	390 220
dont placements effectués dans l'OCDE	364 603	364 574	390 220
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	5 537 069	5 864 307	7 427 657
dont placements effectués dans l'OCDE	5 537 069	5 864 307	7 427 657
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
dont placements effectués dans l'OCDE	0	0	0
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	782	782	782
dont placements effectués dans l'OCDE	782	782	782
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	484 127	490 182	490 182
dont placements effectués dans l'OCDE	484 127	490 182	490 182
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
dont placements effectués dans l'OCDE	0	0	0
dont placements effectués hors OCDE	0	0	0
10) Actifs représentatifs des opérations en unité de compte	42 724	42 724	42 724
1. Placements immobiliers	0	0	0
2. Titres à revenu variable autre que les parts d'OPCVM	0	0	0
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
4 . Autres OPCVM	42 724	42 724	42 724
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
TOTAL	7 482 913	7 814 822	9 610 061
Dont			
Placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et IFT rattachés	5 508 806	5 846 591	7 410 160
Placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et IFT rattachés	1 931 383	1 925 507	2 157 176
Placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et IFT rattachés	42 724	42 724	42 724
Autres instruments financiers à terme	0	0	0
TOTAL	7 482 913	7 814 822	9 610 061
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	6 832 476	7 164 384	8 959 623
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	484 127	484 127	484 127
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	0	0	0
Autres affectations ou sans affectations	166 311	166 311	166 311
TOTAL	7 482 913	7 814 822	9 610 061

Au 31/12/2019, le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10 du Code des assurances s'élève à 1 077 M€.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- Décotes non courues : 1 218,9 M€,
- Surcotes non courues : - 141,9 M€.

L'état récapitulatif des placements inclut 37 valeurs non cotées partiellement libérées ; leur valeur brute totale s'élève à 430,4 M€. Les parts non libérées de ces titres ne sont pas affectées à la représentation des provisions techniques, elles sont enregistrées en dettes au passif du bilan à hauteur de 166,3 M€, soit 38,6 % de l'engagement de MUTEX.

Valeurs affectées aux provisions techniques des « opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation » en France (Arr.28 mai 2008) :

Néant

Table de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements :

Etat de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements	31/12/2019
Placements	7 434 065
Placements UC	42 724
TOTAL	7 476 790
A déduire	62 000
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	62 000
Pertes latentes sur IFT	0
A ajouter	399 785
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	399 785
Gains latents sur IFT	0
TOTAL ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	7 814 574

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques :

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques en K€	31/12/2019	31/12/2018
Créances nées d'opération d'assurance directe	3 885	2 469
Intérêts courus non échus	59 368	61 777
Frais d'acquisition reportés	0	0
Trésorerie	40 458	22 066
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques (dépôts et cautions)	171 433	133 341

CREANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes

Ventilation des créances et dettes

Ventilation des dettes et créances selon leur durée résiduelle en K€	Durée résiduelle			Total	Total
	Jusqu'à 1 an	De plus de 1 an à moins de 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2019	31/12/2018
Créances					
Créances nées d'opérations d'assurance directe	361 704	0	0	361 704	353 115
Créances nées d'opérations de réassurance	172 762	0	0	172 762	126 260
Personnel	135	0	0	135	125
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	12 620	0	0	12 620	23 820
Autres créances	35 084	0	0	35 084	18 573
TOTAL	582 305	0	0	582 305	521 893
Dettes					
Dettes sur opérations d'assurance directe	85 566	0	0	85 566	72 867
Dettes sur opérations de réassurance	244 337	0	0	244 337	267 675
Dettes envers les établissements de crédit	47	0	0	47	0
Dettes de personnel	5 839	0	0	5 839	5 471
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	27 195	0	0	27 195	13 015
Autres dettes	234 482	0	0	234 482	181 351
TOTAL	597 465	0	0	597 465	540 380

Les créances nées d'opérations d'assurance directe comprennent les cotisations acquises non émises et les créances sur les adhérents et les intermédiaires. Les autres créances représentent les créances clients, fournisseurs, gestion déléguée ainsi que les comptes courants. Le montant brut du total des créances est déprécié à hauteur de 18 M€.

L'augmentation des créances est notamment liée aux créances nées d'opération de réassurance qui comptabilisent la position des comptes courants à fin 2019.

Les autres dettes enregistrent la part non libérée des placements à hauteur de 166 M€.

L'augmentation de ce poste et notamment liée au compte courant CAREL qui augmente de +20 M€ suite aux avances de trésorerie pour les rachats CAREL ; aux sorties de portefeuille pour +10M€.

FONDS PROPRES

Variation des fonds propres en K€	31/12/2018	Affectation du Résultat 2018	Augm. de capital et incorporation d'une partie de la PE au capital	Réserve de capitalisation	Transferts	Autres	Dotations	Reprises	31/12/2019
Capital social	37 302								37 302
Prime liée au capital social	269 437								269 437
Autres réserves	421 284			7 985					429 269
Résultat de l'exercice N-1	33 033	-33 033							
Report à nouveau	30 961	22 041							53 002
Résultat de l'exercice N									3 066
Total fonds propres	792 018	-10 992	0	7 985	0	0	0	0	792 077

Le capital social est composé de 2 486 820 actions d'une valeur nominale de 15 €.

Le résultat constaté en 2018 soit 33 M€ a été affecté pour 22 M€ en report à nouveau, et 11 M€ à la distribution de dividendes conformément à la décision de l'Assemblée générale du 17 juin 2019.

PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LE CAPITAL SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Néant.

PASSIFS SUBORDONNES

Nature juridique	Montant (en K€)	Taux intérêt	Date d'émission	Echéance	Commentaires
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	1 300	TAM	31/10/2003	Indéterminée	13 000 Titres de 100 € de nominal

PROVISIONS TECHNIQUES

Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

Provisions pour prestations à payer (PSAP) en K€	31/12/2019	31/12/2018
Provisions sinistres à payer brutes	792 413	733 706
Prévisions de recours à encaisser	853	984
Provisions pour prestations à payer nettes	791 560	732 722

Écarts de liquidation (PSAP y/c PM de rentes)

Ecarts de liquidation en K€	31/12/2019
(1) Provisions pour sinistres à payer au 01/01/2019	2 022 375
(2) Règlement sur exercices antérieurs	344 339
(3) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/2019 (sur exercices antérieurs)	1 606 416
Ecarts de liquidation (1) - (2) - (3)	71 620

Brut hors cessions et hors acceptations

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges en K€	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provisions pour litiges	567	14	352	229
Provisions pour Indemnités de fin de carrière	0			0
Provision frais de santé	1 743	584		2 327
Provision pour médaille de travail	116	12		128
TOTAL	2 426	610	352	2 684

AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Autres créances en K€	31/12/2019	31/12/2018
Personnel et comptes rattachés	135	125
Sous total personnel et comptes rattachés	135	125
Créances fiscales et organismes sociaux	12 620	13 068
Impôts/revenus et assimilés	0	10 752
Sous total état et organismes sociaux	12 620	23 820
Fournisseurs	2 928	2 584
Comptes courants et autres	1 236	4 780
Débiteurs divers financiers	49	49
Débiteurs divers et autres	30 871	11 161
Sous total fournisseurs et débiteurs divers	35 084	18 573
TOTAL	47 839	42 518

Les créances fiscales et sociales correspondent aux sommes dues par l'État au titre des majorations légales de rentes versées sur 2019.

Autres dettes en K€	31/12/2019	31/12/2018
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
Sous total Autres emprunts, depots et cautionnements reçus	0	0
Personnel et comptes rattachés	5 839	5 471
Sous total personnel et comptes rattachés	5 839	5 471
Dettes fiscales et organismes sociaux	11 006	13 015
Impôts/revenus et assimilés	16 188	0
Sous total état et organismes sociaux	27 195	13 015
Fournisseurs	14 208	12 018
Comptes courants	21 600	893
Créditeurs divers financiers	166 311	150 744
Créditeurs divers et autres	32 362	17 696
Sous total fournisseurs et créditeurs divers	234 482	181 351
TOTAL	267 515	199 837

Les créditeurs divers financiers représentent la part non libérée des placements financiers dont l'engagement total s'élève à 430,4 M€, soit 38,6% de celui-ci.

Au 31/12/2019, les dettes Fournisseurs correspondent principalement aux charges à payer pour 14 M€ contre 12 M€ en 2018.

Comptes de régularisation actif

Compte de régularisation Actif en K€	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et loyers courus non échus	59 368	61 777
Frais d'acquisition reportés	0	0
Différence sur prix de remboursement obligations cotées (décôtes)	399 785	356 936
Autres comptes de régularisation	3 367	3 111
TOTAL	462 520	421 823

Comptes de régularisation passif

Compte de régularisation Passif en K€	31/12/2019	31/12/2018
Différence sur le prix de remboursement d'obligations à percevoir (surcôte)	62 000	61 566
Autres comptes de régularisation	55 001	64 294
TOTAL	117 002	125 860

INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Engagements reçus et donnés en K€	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lien de participation	Montant des engagements à l'égard d'autres entreprises	31/12/2019
Engagements reçus	0	0	383 186	383 186
Créances assorties de garantie	0	0	0	0
Engagements de garantie	0	0	0	0
Engagements réciproques	0	0	383 186	383 186
Engagements donnés	0	0	22 027	22 027
Avals, cautions et garanties de crédit	0	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0	18 938	18 938
Droit de tirage donné à un fonds de garantie	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	3 089	3 089
Valeurs appartenant à des mutuelles	0	0	0	0
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	0	0	0	0

Engagements reçus

Les engagements réciproques (383 M€) correspondent aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires.

Engagements donnés

Les autres engagements sur actifs ou revenus (18,9 M€) correspondent à quatre engagements d'investissement.

Le premier concerne un FCT de droit français qui investit dans des créances immobilières hypothécaires en priorité sur le marché français. Le montant de l'engagement total de MUTEX est 15 M€. Au 31/12/2019, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 1,4 M€ soit 9,4% de l'engagement total.

Le deuxième concerne un FCT de droit français qui investit dans des créances représentatives d'opérations de financement d'entreprises de taille moyenne ou intermédiaire, ou de financement ou de refinancement de l'acquisition de telles entreprises dans le cadre d'opérations avec effet de levier (LBO). Le montant de l'engagement total de MUTEX est 10 M€. Au 31/12/2019, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 2,8 M€ soit 27,5% de l'engagement total.

Le troisième concerne un fonds de Private Equity qui investit dans des fonds primaires et secondaires finançant du capital transmission et du capital développement. Le montant de l'engagement total de MUTEX est de 10 M€. Au 31/12/2019, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 9,8 M€ soit 97,7% de l'engagement total.

Le quatrième concerne une dette privée. Le montant de l'engagement total de MUTEX est de 5 M€. Au 31/12/2019, la totalité de l'engagement reste à réaliser.

Les autres engagements donnés (3 M€) correspondent à l'engagement lié à la souscription du contrat d'assurance « Actifplus IFC » auprès de MUTAVIE.

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES

Opérations Non Vie

Opérations Non Vie				
COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES - OPERATIONS NON VIE EN K€	Domm Corpo	Domm Corpo	Accept	TOTAL
	Indiv	Coll		
	Cat 20	Cat 21	Cat 39	NON VIE
Primes acquises :				
Primes y compris variation de PANE	118 707	454 111	110 213	683 031
Variation des Primes non acquises	4	0	0	4
Charge des prestations :				
Prestations et frais payés (y compris indues)	-60 866	-362 086	-92 825	-515 776
Charge des provisions pour prestations et diverses	-19 303	-111 074	-7 669	-138 046
A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)	38 543	-19 049	9 720	29 213
Frais d'acquisition	-16 109	-20 056	0	-36 165
Autres Charges de gestion nettes	-10 301	-46 307	-9 774	-66 382
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-26 410	-66 363	-9 774	-102 547
Produit net des placements	16 253	46 339	5 006	67 599
Participation aux résultats	-2 733	-3 679	-853	-7 265
C - Solde Financier	13 520	42 661	4 153	60 334
Part des réassureurs dans les Primes acquises	-52 472	-89 161	-15 844	-157 478
Part des réassureurs dans les prestations payées	22 242	83 826	17 875	123 943
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	12 874	-16 420	-4 074	-7 621
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	4 166	2 116	67	6 349
Commissions reçues des réassureurs	10 271	11 841	1 831	23 944
D - Solde de Réassurance	-2 919	-7 799	-145	-10 862
Résultat technique (A-B+C-D)	22 734	-50 550	3 954	-23 861
<i>Hors Compte :</i>				
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	-22 985	-0	0	-22 985
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	22 989	0	0	22 989
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	-42 983	-374 748	-132 238	-549 969
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	51 574	373 287	119 999	544 861
Autres provisions techniques (clôture)	-627 626	-1 584 173	-77 461	-2 289 259
Autres provisions techniques (ouverture)	596 998	1 470 881	81 177	2 149 056

Opérations Vie

Opérations Vie									
COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES - OPERATIONS VIE EN K€	Ind + GO Tempo DC	Autres Indiv PU	Autres Indiv PP	Coll DC	Coll Vie	Op UC PU	Op UC PP	Accep	TOTAL
	Cat 03	Cat 04	Cat 05	Cat 06	Cat 07	Cat 08	Cat 09	Cat 19	VIE
Primes	33 851	45 888	61 629	137 568	10 141	306	2 554	58 761	350 697
Charge des Prestations	-28 376	-100 182	-97 137	-108 132	-54 251	-948	-281	-75 747	-465 053
Charge des provisions d'ass vie et autres provisions techniques	57	29 004	34 157	-611	47 855	-3 474	-4 486	21 866	124 368
Ajustement ACAV	0	0	0	0	0	4 517	1 997	0	6 514
A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)	5 531	-25 289	-1 352	28 825	3 745	401	-215	4 880	16 525
Frais d'acquisition	-4 532	-4 356	-12 932	-9 575	-1 255	-69	-530	0	-33 249
Autres Charges de gestion nettes	-2 074	-3 921	5 519	-6 960	-2 947	-80	-147	-5 553	-16 164
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 606	-8 277	-7 413	-16 535	-4 202	-150	-677	-5 553	-49 413
Produit net des placements	909	51 592	39 273	15 015	22 791	719	488	14 907	145 694
Participation aux résultats	86	-44 640	-13 889	-2 431	-12 324	-113	0	-8 814	-82 124
C - Solde Financier	996	6 952	25 384	12 585	10 467	605	488	6 093	63 570
Primes cédées	-12 727	0	0	-24 753	-1 610	0	0	0	-39 091
Part des réassureurs dans les charges de prestations	21 601	0	0	23 999	4 230	0	0	0	49 830
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-5 704	0	0	7 464	-2 699	0	0	0	-939
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	1 358	418	0	0	0	1 777
Commissions reçues des réassureurs	868	0	0	-4 153	93	0	0	0	-3 192
D - Solde de Réassurance	4 038	0	0	3 916	432	0	0	0	8 386
Résultat technique (A-B+C-D)	3 958	-26 615	16 620	28 791	10 441	856	-404	5 421	39 068
<i>Hors Compte :</i>									
Montant des rachats	0	-65 478	-9 761	0	-6 870	-870	-38	0	-83 017
Intérêts Techniques bruts de l'exercice	97	39 138	17 508	2 429	14 026	0	0	4 803	78 000
Provisions Techniques brutes à la clôture de l'exercice	32 213	1 702 345	1 278 511	508 210	729 309	25 373	18 243	486 255	4 780 459
Provisions Techniques brutes à l'ouverture de l'exercice	27 411	1 679 903	1 296 101	476 167	764 793	21 730	13 757	491 007	4 770 868

AUTRES INFORMATIONS SUR LE RESULTAT TECHNIQUE

Montant des commissions afférentes aux cotisations brutes

Commissions assurance directe en K€	31/12/2019	31/12/2018
Assurance Vie	28 941	28 454
Assurance Non Vie	49 739	49 632
TOTAL	78 680	78 086

Ventilation des cotisations brutes

Ventilation des cotisations brutes en K€	31/12/2019	31/12/2018
Prime d'assurance directe en France	1 033 732	1 027 315
Prime d'assurance directe en CEE (hors France)	0	0
Prime d'assurance directe hors CEE	0	0
TOTAL	1 033 732	1 027 315

Entrées et sorties des engagements

Entrées et sorties des engagements

Mouvements de portefeuille - Opérations brutes en K€	31/12/2019	31/12/2018
Entrées de portefeuille (primes)	582	1 397
Entrées de portefeuille (sinistres)	0	9 860
Sortie de portefeuille (primes)	0	0
Sortie de portefeuille (sinistres)	-3 033	-19 574

Mouvements de portefeuille - Réassurance en K€	31/12/2019	31/12/2018
Entrées de portefeuille (primes)	236	75
Entrées de portefeuille (sinistres)	0	-49 422
Sorties de portefeuille (primes)	0	0
Sorties de portefeuille (sinistres)	0	76

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique en K€	31/12/2019	31/12/2018
Charge des provisions d'assurance vie	-110 544	-122 480
Intérêts techniques	80 525	80 597
Participation aux excédents incorporés directement	137	104
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	19 972	19 420
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	-9 910	-22 358

Provisions d'assurance Vie et participation des adhérents

Provisions d'assurance vie et participation des adhérents en K€	31/12/2019	31/12/2018
A - Participation aux résultats totale	82 124	107 359
A1 - Participations attribuées à des contrats (y/c IT)	102 529	101 823
A2 - Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-20 405	5 536
B - Participation aux résultats des contrats A331-3		
B1 - Provisions mathématiques moyennes	4 257 683	4 247 430
B2 - Montant minimal de la participation aux résultats	0	22 568
B3 - Montant effectif de la participation aux résultats	52 792	82 230
B3a - Participation attribuée aux contrats (y/c IT)	73 197	76 694
B3b - Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-20 405	5 536

* La Variation de la provision pour participation aux excédents présentée en partie B correspond uniquement à la vie participative de MUTEX.

Avant l'incorporation au 01/01/2019 d'une partie de la dotation aux bénéfices 2018 (20 M€), la provision pour participation aux bénéfices s'élevait à 61 M€.

MUTEX établit un compte de participation aux résultats conformément au Code des assurances. MUTEX dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter cette somme aux provisions mathématiques.

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices (hors acceptations) est de 41 M€ au 31 décembre 2019 dont une partie (13 M€) sera incorporée aux provisions le 1^{er} janvier 2020.

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Produits et charges des placements

En K€	Placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des participations	306		306	170
Revenus des placements immobiliers	105	1 674	1 779	1 736
Revenus des autres placements	457	138 061	138 519	153 925
Autres produits des placements	8 555	132 507	141 062	105 169
Total des produits de placements	9 424	272 243	281 667	261 000
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	0	4 634	4 634	4 375
Autres charges des placements	0	52 793	52 793	61 344
Total des charges de placements	0	57 427	57 427	65 720

Revenus financiers	31/12/2019
Revenus des placements en actions	1 465
Revenus des placements en obligations	119 840
Revenus des placements sur prêts	14
Revenus des dépôts de garantie	0
Autres revenus financiers	17 506
Revenus des placements immobiliers	1 779
Autres produits financiers	79 448
Sous Total	220 053
Plus-values sur actions	0
Plus-values sur obligations	18 166
Plus-values sur immobiliers	10
Plus-values sur autres placements	43 427
Réévaluations sur autres placements	12
Sous Total	61 614
Gains de change réalisés	0
Sous Total	0
TOTAL	281 667

0

Charges financières	31/12/2019
Intérêts sur dépôts réassureurs	7 833
Frais externes de gestion	374
Frais internes de gestion	4 260
Charges financières diverses	0
Autres charges des placements	36 014
Sous Total	48 481
Moins values en actions	0
Moins values en obligations	6 486
Moins-values sur immobiliers	0
Moins values sur autres placements	2 448
Réévaluations sur autres placements	12
Sous Total	8 946
Pertes de change réalisées	0
Sous Total	0
TOTAL	57 427

Produits nets des placements	31/12/2019
<i>Affectation :</i>	
Compte Technique Vie (voir clé de répartition)	145 694
Compte Technique Non Vie	67 599
Compte Non-Technique	10 947
TOTAL	224 240

VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

Charges par nature en K€	31/12/2019	31/12/2018
Achats	562	763
Services extérieurs	33 215	37 911
Impôts, taxes et versements assimilés	5 390	5 606
Charges de personnel	51 327	50 362
Autres charges de gestion courante	8 191	7 780
Dotations aux amortissements et provisions	2 451	1 358
charges exceptionnelles de gestion	0	0
Transferts de charges d'exploitation	-1 201	-217
TOTAL	99 935	103 565

Les charges par nature sont présentées après refacturations des charges communes gérées par MUTEX dans le cadre des groupements de fait entre MUTEX et MUTEX Union. Les refacturations à MUTEX Union des charges communes gérées sont déduites dans le tableau ci-dessus au niveau des services extérieurs.

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Autres produits et charges non techniques en K€	31/12/2019	31/12/2018
Variation PRE restant à constater	0	0
Reprises sur la réserve de capitalisation	6 269	4 657
Autres produits non techniques	11	2
Sous total autres produits non techniques	6 280	4 659
Dotation Amortissement Actif incorporel	599	0
Dotations sur la réserve de capitalisation	2 082	5 311
Autres charges non techniques	0	0
Sous total autres charges non techniques	2 681	5 311
TOTAL	3 599	-652

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Résultat exceptionnel en K€	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits exceptionnels	23	823
Sous total Produits exceptionnels	23	823
Autres charges exceptionnelles	141	269
Sous total Charges exceptionnelles	141	269
TOTAL	-118	554

La variation entre 2018 et 2019 est due à la dévolution sur 2018 de l'actif net et la répartition du boni de liquidation de MutRé actée lors de l'AG du 14 juin 2018, MUTEX Union a reçu un produit de 482K€ correspondant à la quote part du chiffre d'affaires apporté par MUTEX SA.

CHARGES D'IMPOTS

	31/12/2019	31/12/2018
Charge fiscale liée aux opérations courantes	26 569	-12
Charge fiscale liée aux opérations exceptionnelles	0	0
TOTAL	26 569	-12

L'augmentation d'IS est principalement due aux réintégrations opérées sur les plus-values latentes sur OPCVM +43 M€ (qui ont augmenté de manière significative en 2019 du fait de la hausse des marchés) mais également des réintégrations opérées suite à l'abaissement des taux techniques +23M€. Ces retraitements engendrent une charge d'impôt exceptionnelle d'environ -20 M€.

A noter également que la charge d'impôt de l'exercice intègre un coût de -3 M€ correspondant à la charge supplémentaire acquittée dans le cadre du redressement fiscal réalisé sur les exercices 2016 et 2017.

AUTRES INFORMATIONS

GROUPE ET ENTITES LIEES

Tableau des filiales et participations

Participations détenues	Libellé	Siège	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Capital (en K€)	Quote part du capital	Valeur brute des titres détenus en K€	Valeur nette comptable des titres détenus en K€
Entre 10% et 50%	OFIVALMO Partenaires	20-22 rue Vernier 75017 Paris	16 382	1 186	10 000	34,0%	3 842	3 842
	S.C.I Mutualité de l'Isère	226 cours de la liberation 38000 Grenoble	16 715	1 420	89	15,5%	1 164	1 164

Opérations avec les entités liées ou lien de participation

Opérations avec les entreprises liées ou avec un lien de participation en K€	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Placements						
Parts, actions	0	0	0	20 833	0	20 833
Bons, obligations	0	0	0	0	0	0
Autres titres ou dépôts	0	0	0	459 753	0	459 753
Créances						
Prime à émettre	11 817	0	11 817	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 844	0	12 844	0	0	0
- sur preneur d'assurance		0	0	0	0	0
- sur intermédiaires et co-assureurs	12 844	0	12 844	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	34 212	0	34 212	0	0	0
Autres créances	-167	0	-167	0	0	0
Dettes						
Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires	4 460	0	4 460	0	0	0
Dettes nées d'opérations sur assurance directe	6 165	0	6 165	0	0	0
- sur preneur d'assurance	0	0	0	0	0	0
- sur intermédiaire et co-assureurs	6 165	0	6 165	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	14 070	0	14 070	8 916	0	8 916
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	1 041	0	1 041	19 911	0	19 911

Les opérations avec les entités liées concernent uniquement Harmonie Mutuelle, RMA, MGEN et Chorum Conseil et celles avec un lien de participation, principalement MUTEX Union pour la partie créances et dettes.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice : **610**

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **37 K€**

Montant des rémunérations et autres avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des autres dirigeants au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **Néant.**

Montant des engagements en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de l'ensemble des autres dirigeants et anciens autres dirigeants : **Néant.**

Montant global des prêts éventuellement accordés pendant l'exercice respectivement à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, à l'ensemble des autres dirigeants ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque : **Néant.**

Montant global des engagements financiers en matière de pensions ou d'indemnités assimilées : **3 089 K€** au titre du contrat d'assurance «Actiplus IFC» souscrit auprès de MUTAVIE, et **2 327 K€** au titre du passif de frais de santé des retraités assurés auprès de la MEMF.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant total des honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes 2019 : **197 K€ TTC.**

Montant total des honoraires du Commissaire aux comptes au titre des services autres que la certification des comptes 2019 : **19,2 K€ TTC.**

